

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2017

L'an deux mille dix sept, le 9 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2017

Présents : M.M GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLE Jérôme, GASNIER Richard.

Excusé : M DELPY Jérôme

Absents : MM ODONNAT Cédric, BRUNO Christian, LEBAY Paule.

Madame Catherine DAVID a été désignée secrétaire de séance.

PRÉAMBULE DEMANDÉ PAR R. GASNIER

Monsieur Richard GASNIER informe les membres du conseil que : « des problèmes sont rencontrés entre une employée du SIVOS et des enfants, problèmes qui génèrent des troubles psychologiques chez ces derniers. Six familles ont alerté le SIVOS, sans réponse jugée constructive à ce jour, et se disent déterminées à scolariser une quinzaine de leurs enfants hors du RPI si la situation ne s'améliore pas ».

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVOS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion des maires de Monteaux, Mesland, Veuzain-sur-Loire et sa commune déléguée de Veuves, est prévue le 10 mai pour discuter de l'évolution des statuts et de la répartition des participations entre communes suite à la création de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

La participation demandée aux trois communes par le SIVOS pour 2017 est la suivante :

- Monteaux 93 223 € pour 50 élèves
- Mesland 96 952 € pour 52 élèves
- Veuzain-sur-Loire 26 103 € pour 14 élèves

pour un total de 216 278 €, soit 1864.47 €/enfant (péri et extra scolaire inclus).

Mme Isabelle Giraud, Vice-Présidente du SIVOS, précise que 64 enfants fréquentent l'Accueil de loisirs pour un coût annuel de 46 700 €, soit 729.69 € par enfant.

Le coût de revient des TAP est de 29 900 € pour 116 élèves, soit 257.76 €/enfant, cette somme comprenant les animateurs et intervenants extérieurs diplômés, le transport scolaire, le matériel pour les ateliers ainsi que le personnel pour l'entretien.

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, MISE AUX NORMES ET AMÉNAGEMENT DU BATIMENT ALSH : CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération N°24/2017 publiée le 10/05/2017 - Transmise à la préfecture le 11/05/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 10 mars 2017 dans le cadre d'un Marché A Procédure adaptée (MAPA) de réalisation de travaux divisé en 6 lots. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 13 avril 2017 à 16h 00. L'ouverture des plis a eu lieu en commission le 14 avril 2017 à 19h 00. Treize entreprises ont déposé une offre. L'analyse a été confiée au maître d'œuvre ALVEOLE. Le rapport est présenté en annexe :

- 2 offres reçues pour le lot 1 « Maçonnerie - carrelage » : il est proposé de retenir l'entreprise BRIAULT de Nazelles-Négron (37), la mieux-disante, au prix de 35 668.91 € HT (42 802.69 € TTC),
- 4 offres pour le lot 2 « Plâtrerie – isolation – menuiseries intérieures – faux-plafond » : il est proposé de retenir l'entreprise TOUTRAVAUX de Blois (41), la mieux-disante, au prix de 16 686.89 € HT (20 024.27 € TTC) intégrant une variante libre de Dalle FP en moins-value (- 387.98 € HT/- 465.58 € TTC) de l'offre de base arrêtée à 17 074.87 € HT (20 489.84 € TTC),
- 2 offres pour le lot 3 « Menuiseries extérieures » : il est proposé de retenir l'entreprise BMCC de Saint-Ouen (41), la mieux-disante, au prix de 4 899.65 € HT (5 879.58 € TTC) intégrant une variante libre de dispositif anti-pince doigts en plus-value (687.98 € HT/825.41 € TTC) de l'offre de base arrêtée à 4 211.81 € HT (5 054.17 € TTC),
- 1 offre pour le lot 4 « Peinture » : il est proposé de retenir cette offre de l'entreprise TOUTRAVAUX de Blois (41) au prix de 5 906.25 € HT (7 087.50 € TTC),
- 1 offre pour le lot 5 « Electricité – SSI » : il est proposé de retenir cette offre de l'entreprise THIBIERGE d'Herbault (41) au prix de 4 343.67 € HT (5 2012.40 € TTC) intégrant une variante libre d'éclairage LED en plus-value (165.38 € HT/198.46 € TTC) de l'offre de base arrêtée à 4 178.29 € HT (5 013.95 € TTC),
- 3 offres pour le lot 6 « Plomberie – chauffage – ventilation » : il est proposé de retenir l'entreprise TUNZINI de Tours (37), la mieux-disante, au prix de 9 064.90 € HT (10 877.88 € TTC).

Par ailleurs, deux avenants sont à prévoir respectivement au lot 3 « Menuiseries extérieures » en plus-value pour la mise en place d'un vitrage en verre feuilleté (env 700 € HT) et au lot 5 « Electricité – SSI » pour la mise en place de boîtiers d'attente électrique en vue d'un éventuel besoin complémentaire en chauffage (env 150 € HT).

Le montant total des 6 offres de base analysées comme mieux-disantes s'élève à 76 105.03 € HT (91 326.04 € TTC) pour une estimation du maître d'œuvre à 86 354, 00 € HT (103 624.80 € TTC). En intégrant le supplément des variantes en moins-value et plus-value (465.24 € HT/558.29 € TTC), le montant total des travaux atteint la somme de 76 570.27 € HT (91 884.32 € HT) à laquelle viendra s'ajouter env 850 € HT d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

. **suivre** les préconisations du maître d'œuvre ALVEOLE et **attribuer** les lots 1 à 6 aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- Lot 1 : Entreprise BRIAULT pour un montant de 35 668.91 € HT,
- Lot 2 : Entreprise TOUTRAVAUX pour un montant de base de 17 074.87 € HT auquel s'ajoute une variante libre en moins-value de - 387.98 € HT, soit un total 16 686.89 € HT,
- Lot 3 : Entreprise BMCC pour un montant de base de 4 211.81 € HT auquel s'ajoute une variante libre en plus-value de 687.98 € HT, soit un total de 4 899.65 € HT,
- Lot 4 : Entreprise TOUTRAVAUX pour un montant de 5 906.25 € HT,

- Lot 5 : Entreprise THIBIERGE pour un montant de base de 4 178.29 € HT auquel s'ajoute une variante libre en plus-value de 165.38 € HT, soit un total de 4 343.67 € HT,
 - Lot 6 : Entreprise TUNZINI pour un montant de 9 064.90 € HT,
- . **autoriser** M. le Maire à signer tous les actes et pièces relatives à ce dossier.

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE MINEUR AU SERVICE TECHNIQUE

Suite à un contretemps, M. le Maire demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour, le sujet n'étant plus d'actualité.

REPLACEMENT CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE

Délibération N°25/2017 publiée le /05/2017 - Transmise à la préfecture le /05/2017 - Reçue à la préfecture le 1/2017

M. le Maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour. Le Conseil municipale accepte à l'unanimité. Il indique que suite au sinistre électrique du mois de mars, la chaudière de la mairie est hors d'usage.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire réparer et de retenir le devis de l'entreprise LEDOUX pour le remplacement par une chaudière à condensation pour chauffage seul de marque VIESSMANN pour la somme de 8 538 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Fenêtres du Presbytère :

Suite à la déclaration préalable adressée au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Loir-et-Cher pour le remplacement des fenêtres et porte-fenêtres d'un des logements de l'Ancien Presbytère, Monsieur le Maire indique que Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France impose que celles-ci soient en bois et non en PVC.

Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire fait part du devis des illuminations de Noël, entreprise EJD illuminations de Cour-Cheverny (41700) qui s'élève à la somme de 1 995.00 € TTC. Cette dépense est inscrite au BP 2017 Article 2188 et le maire a délégué au Conseil municipal pour l'engager.

Travaux de voirie « Entrée de bourg » :

Monsieur le Maire indique que le marché de travaux Route d'Onzain va être lancé avant la fin du mois de mai 2017 pour des travaux prévus dans l'été.

Fête de la Musique :

Madame Evelyne PEUDEVIN indique qu'il est difficile de trouver des groupes pour animer gratuitement la soirée du 21 juin et demande s'il serait envisageable que la commune défraie à hauteur d'une petite somme les intervenants. MM. Richard GASNIER et Dimitri MULTEAU indiquent que ce n'est pas l'esprit de la fête de la musique ! M. Le Maire indique que si ce n'est effectivement pas l'esprit de la fête de la musique, il n'y est cependant pas opposé à affecter une petite somme si c'est la seule solution pour faire venir des musiciens. Cette affaire est à rediscuter avec le Comité des Fêtes.